

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire 26S0004 - Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles / Lot 4 Cour élémentaire Anatole France - Attribution du marché**

N° : VA\_DEC2026\_428  
Service : Marchés Publics

**Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2026\_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure le marché public « Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles », pour le lot 4 Cour élémentaire Anatole France avec l'entreprise SAS TERIDEAL HAUTS-DE-France située à ENNEVELIN (59710) pour un montant de 170 751,30 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle n°1).

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 12 juin 2026

Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225393-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 16 juin 2026